

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2024-07(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 juin 2024, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 7 juin 2024
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 12
Absents : 10
Votants : 12
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Daniel SPAGNOU, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO






Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en termes de recours à l'emprunt et de ligne de trésorerie

Le président expose :

Par délibération n°2021-19 en date du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a autorisé le Président à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Une consultation a été lancée par le groupement Finances, avec l'appui de notre consultant sur la dette, le 29 janvier dernier. Sept organismes bancaires ont été consultés et cinq ont répondu.

Les propositions suivantes nous ont été faites :

Caractéristiques des propositions					
Banque					
Durée de la Ligne	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Montant proposé	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Frais fixes	1 500 €	1 500 €	1 500 €	2 565 €	3 000 €
CNU	0,00%	0,00%	0,12%	0,00%	0,20%
Frais de virement/mouvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,000%
Suivi internet	non	non	oui et gratuit	non	oui et gratuit
Validité de l'offre	14/03/2024	01/03/2024	06/03/2024	07/03/2024	NP
<b>Intérêts</b>					
Index	E3M moyenné	E3M moyenné	€str	E1M moyenné	€str
Floor sur index	oui	oui	oui	oui	oui
Marge	0,65%	0,70%	1,03%	0,50%	0,95%
Base (exacte/)	365	360	360	360	360
Facturation	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuel	Mensuelle
<b>Tirage</b>					
Préavis tirage	J avant 9h	J avant 10h45	J-1 avant 16h30	J avant 10h	J-1 avant 16h30
Modalité	VGM	virement	CO	virement	CO
Minimum de tirage	50 000 €	0 €	10 000 €	100 000 €	aucun
<b>Remboursement</b>					
Préavis rembt	aucun	J avant 10h45	J-1 avant 16h30	J avant 10h	J-1 avant 16h30
Modalité	virement	virement	DO	virement	DO
Minimum de rembt	0 €	0 €	aucun	0 €	aucun

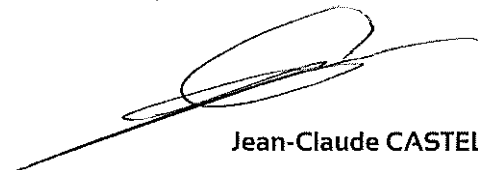
Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240620-COM-2024-07-FIN-AU  
Date de télétransmission : 26/06/2024 à 16h30  
Date de réception en préfecture : 26/06/2024

Deux offres étaient intéressantes ( le crédit-agricole et la société générale). Cependant, les écarts sont faibles (< 800€) car malgré une belle marge d'appel à la société générale, les frais fixes (forfait de gestion + commission de confirmation) sont élevés et la base de calcul est en 360. L'offre du crédit-agricole a été retenue et le contrat a été signé.

Il est demandé au conseil d'administration d'en prendre acte.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



**Jean-Claude CASTEL**